



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 20 septembre 2022 en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Modification du tableau de composition de l'assemblée suite au décès de Christian Kopcia - installation d'Alain Gilardot dans ses fonctions de conseiller municipal

En préambule de la session extraordinaire, l'assemblée municipale a observé une minute de silence en mémoire de Christian Kopcia, disparu le 17 juillet à l'âge de 70 ans. Conformément à l'article L 270 du code électoral : *"Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (...)"*

Le suivant sur la liste "Molsheim, l'avenir avec vous" étant Alain Gilardot, ce dernier est installé dans ses fonctions de conseiller municipal élu.

Le tableau de composition du conseil municipal est modifié en conséquence :

Fonction	Prénom et nom	Date de naissance	Suffrages obtenus par la liste
Maire	Laurent Furst	19/05/1965	1 995
Premier adjoint	Philippe Heitz	26/04/1965	1 995
Adjoint	Chantal Jeanpert	16/01/1958	1 995
Adjoint	Gilbert Steck	24/04/1954	1 995
Adjoint	Sylvie Tetrycz	12/01/1984	1 995
Adjoint	Martial Heller	24/04/1960	1 995
Adjoint	Christelle Wagner-Tonner	07/02/1977	1 995
Adjoint	Jean Engel	23/04/1967	1 995
Conseiller municipal	Evelyne Dings	05/05/1954	1 995
Conseiller municipal	Catherine Wolff	24/01/1957	1 995
Conseiller municipal	Martine Joerger-Pivodori	18/05/1959	1 995
Conseiller municipal	Patrick Marchini	06/04/1960	1 995
Conseiller municipal	Sylvie Giaconia-Wantz	12/01/1964	1 995
Conseiller municipal	Typhaine Ziminski	03/01/1968	1 995
Conseiller municipal	Yann-Loïc Deruwez	25/07/1971	1 995
Conseiller municipal	Nicolas Hitier	11/03/1972	1 995
Conseiller municipal	Valérie Bailly	11/08/1972	1 995
Conseiller municipal	Christophe Backert	31/07/1973	1 995
Conseiller municipal	Sabrina Risbec	09/07/1979	1 995
Conseiller municipal	Amélie Tusha	22/07/1983	1 995
Conseiller municipal	Maxime Lavigne	04/08/1985	1 995
Conseiller municipal	Ali Celepci	04/06/1987	1 995
Conseiller municipal	Aimée Dietrich	12/04/1991	1 995
Conseiller municipal	François Orsat	12/07/1953	1 305
Conseiller municipal	Jean-Michel Weber	16/07/1954	1 305
Conseiller municipal	Marie-Bernadette Piettre	24/11/1954	1 305
Conseiller municipal	Thierry Peter	01/06/1957	1 305
Conseiller municipal	Valérie Deblock	12/09/1965	1 305
Conseiller municipal	Alain Gilardot	25/08/1960	1 995

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance extraordinaire du 20 septembre 2022 -

Point 2 : Désignation du secrétaire de séance Le conseiller municipal, Thierry Peter, a été désigné secrétaire de séance.

Point 3 : École municipale de musique et de danse – modification des tarifs à compter de l'année scolaire 2022/23

L'École municipale de musique et de danse de Molsheim (EMMD), a été créée le 18 juin 1951. Outre la musique et la danse, des cours de théâtre et de dessin sont également dispensés.

Son but est de proposer un enseignement artistique de qualité, en favorisant la pratique collective. Afin de permettre l'épanouissement des élèves, l'équipe pédagogique veille à impliquer l'élève dans un projet collectif organisé par l'école.

Jusqu'à la crise sanitaire de 2020, les effectifs n'ont cessé d'augmenter, avoisinant les 800 élèves en 2019. L'équipe est actuellement composée de 35 professeurs. Sur l'année 2021, 650 élèves étaient inscrits dont 120 de plus de 25 ans ; 259 étaient issus de Molsheim et 391 résidaient dans d'autres communes.

Depuis 2015, les tarifs de l'EMMD de Molsheim n'ont pas évolué. Ces tarifs sont très attractifs par rapport à ceux pratiqués dans les autres écoles du territoire, qu'elles soient régies par une municipalité (Mutzig, Obernai) ou qu'elles soient sous statut associatif (Rosheim, Urmatt, Duttlenheim).

Cet écart se mesure notamment par rapport à l'École municipale de Mutzig, avec laquelle l'EMMD travaille en partenariat. Dans la logique de ce partenariat il apparaît opportun d'harmoniser dans la mesure du possible les grilles tarifaires. L'assemblée délibérante a adopté les nouveaux tarifs en vigueur dès l'année 2022/2023.

Tableau des nouveaux tarifs trimestriels :

Cours	Élèves molshémiens		Élèves non molshémiens	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Éveil musique ou éveil danse	57,00 €	-	71,00 €	-
Cours instrumental ou chant (30')	111,00 €	120,00 €	134,00 €	144,00 €
Cours instrumental (30') - Piano	113,00 €	124,00 €	136,00 €	146,00 €
Cours instrumental ou chant (45')	167,00 €	182,00 €	203,00 €	217,00 €
Cours instrumental (45') - Piano	172,00 €	188,00 €	207,00 €	221,00 €
Cours instrumental ou chant (60')	205,00 €	223,00 €	251,00 €	271,00 €
Cours instrumental (60') - Piano	209,00 €	231,00 €	255,00 €	275,00 €
Ateliers instrumentaux	88,00 €	95,00 €	100,00 €	109,00 €
Formation musicale seule	57,00 €	68,00 €	74,00 €	85,00 €
MAO - cours collectif	92,00 €	98,00 €	110,00 €	124,00 €
MAO - cours individuel	113,00 €	124,00 €	136,00 €	146,00 €
Danse, Théâtre, Dessin	68,00 €	68,00 €	74,00 €	74,00 €
Danse (1h30)	85,00 €	85,00 €	94,00 €	94,00 €
Atelier dessin adulte	-	88,00 €	-	98,00 €
Instrument complémentaire 30 minutes tous les 15 jours"	56,00 €	62,00 €	69,00 €	73,00 €
Instrument complémentaire - piano 30 minutes tous les 15 jours"	59,00 €	64,00 €	71,00 €	75,00 €
Droits d'inscription (par famille et par an)				
Pratique collective seule	35,00 €			
Locations d'instruments	40,00 €			
Caution de 153 euros non encaissée				

Réductions inscriptions multiples - 2^e inscription dans la même famille : -17 € ; 3^e : -52 € ; 4^e : -90 €.
Coût de la discipline supplémentaire à partir de la 5^e inscription : 1 € par trimestre.